

ROSSINIÈRE : élections communales

Communiqué du bureau du conseil communal du 16 novembre 2020

Comme vous aurez pu le découvrir au fil des interviews parues dans le journal ces dernières semaines, diverses sont les motivations à s'engager pour sa commune. Que vous soyez féru de politique ou intéressé à découvrir les rouages de la vie communale, que vous désiriez simplement participer à l'avenir de votre commune ou relever un défi personnel, il y a une place pour vous au Conseil communal ou à la Municipalité de Rossinière.

Notre législatif compte trente membres et notre exécutif cinq, tous élus au scrutin majoritaire. En vue des élections de l'an prochain, une liste d'entente communale sera donc établie pour les candidats se présentant au Conseil communal ; une autre pour les candidats à la Municipalité. Elles doivent être déposées d'ici au 17 janvier 2021.

Pour les constituer, vos idées sont les bienvenues. Environ la moitié des membres sortants du conseil se représentent. Pour compléter la liste, il manque donc deux douzaines de personnes. Nous sommes également à la recherche de personnes intéressées à se présenter pour la Municipalité, pour laquelle au moins un poste sera à pourvoir.

L'autorité exécutive concerne la gestion quotidienne de la commune, de ses services et infrastructures et une participation active à diverses organisations intercommunales. C'est aussi la Municipalité qui prépare les décisions extraordinaires et les soumet au Conseil communal. En effet, le législatif valide les grands projets communaux et vote notamment sur les plans directeurs, le budget et les comptes communaux. Il débat ainsi des aspects de la vie communale (école, transports, culture, sport, etc) et, par ses interventions, il oriente la politique menée par la Municipalité. A ce titre la prochaine législature promet d'être intéressante. Il y sera en effet question, entre autres, du réaménagement de la place de la gare avec la construction d'un centre d'activité de conception très innovante, de la révision du plan général d'affectation des sols, avec son règlement des constructions. De plus des sujets d'actualité ne manqueront certainement pas de s'inviter au programme, comme la fusion des communes ou la transition énergétique.

Si vous êtes intéressés, si vous pensez à quelqu'un qui serait susceptible de se présenter ou si vous avez simplement des questions, n'hésitez pas à prendre contact avec l'un ou l'autre des membres du bureau du Conseil communal. Nous nous ferons un plaisir de vous répondre.

Nous nous réjouissons de vous entendre et vous remercions d'ores et déjà de votre intérêt et de votre participation active au futur de notre Commune.

Le bureau du Conseil communal

François Margot, président : 078 607 14 16

Alexandre Mottier, vice-président : 076 571 71 12

Christophe Moinat : 078 740 26 25

Jean-Pierre Sallin : 079 479 34 31

Monique Buri, secrétaire : 026 924 72 36